

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Séances conjointes de la 31^e session du Comité pour les animaux et
la 25^e session du Comité pour les plantes
En ligne, 4 et 21 juin 2021

Questions stratégiques

ADDENDUM AU DOCUMENT RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Rapport sur les progrès accomplis : décisions à l'adresse du Secrétariat

2. Conformément à la décision 18.46, le Secrétariat a recueilli des informations pour contribuer à la mise en œuvre de cette décision, lesquelles figurent dans les annexes au présent document :
 - a) Annexe 1 : Mises à jour relatives à l'annexe 2 du document AC31 Doc.10/PC25 Doc.11 contenant une synthèse des informations en provenance d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME) sur la façon dont leurs efforts de renforcement des capacités sont ciblés, réalisés et suivis;
 - b) Annexe 2 : Synthèse des résultats du questionnaire figurant dans la notification aux Parties n° 2020/0027. Les données brutes figuraient initialement dans le document SC66 Doc. 20.2 (Rev.1); et
 - c) Annexe 3 : Informations sur les besoins en matière de renforcement des capacités fournies par les Parties dans leurs rapports de mise en œuvre au cours de la précédente période intersessions.
3. À l'examen des informations ci-dessus mentionnées, le Secrétariat propose que les recommandations ci-après soient étudiées par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes en vue de leur éventuelle communication au Comité permanent (recommandation en caractères gras suivie de son analyse) :
 - a) **Nécessité de définir, sous une forme ou une autre, un cadre conceptuel (une stratégie) concernant le renforcement des capacités CITES.** La plupart des conventions relatives à la biodiversité disposent, sous une forme ou une autre, d'une stratégie, d'un cadre ou d'un plan de travail sur le renforcement des capacités destiné à aider les Parties, les Secrétariats des AME et les partenaires à planifier, hiérarchiser et coordonner leurs activités de renforcement des capacités. Le questionnaire sur l'évaluation des besoins (voir annexe 3) a également montré que la grande majorité des personnes interrogées convenaient qu'un cadre conceptuel sur le renforcement des capacités serait utile.
 - b) **Nécessité de tenir compte d'éléments très divers lors de l'élaboration du cadre conceptuel sur le renforcement des capacités.** Dans leurs réponses au questionnaire sur l'évaluation des besoins, les Parties ont indiqué qu'il importait d'intégrer des éléments très divers, notamment : un « modèle conceptuel » recensant les différents éléments nécessaires ; un outil du suivi et d'évaluation ; une méthode permettant d'évaluer les besoins en capacités ; des précisions concernant la configuration du système, la terminologie et la méthodologie à suivre ; et des indicateurs de résultats. Les personnes interrogées ont été moins nombreuses à évoquer la nécessité d'un outil de suivi des ressources, bien que cet élément puisse également faire partie de la réflexion initiale sur le cadre conceptuel sur le renforcement des capacités.

Il reste également à se mettre d'accord sur la finalité du cadre : l'évaluation des besoins a fait apparaître des points de vue divergents quant à l'objectif recherché, au public cible, aux indicateurs et aux moyens de mesure du succès. Ces points seront éclaircis lors de la réflexion sur les différents éléments constitutifs du cadre conceptuel.

- c) **Nécessité d'une large consultation des parties prenantes en vue de de l'élaboration du cadre conceptuel sur le renforcement des capacités.** Les Parties et les observateurs ont indiqué qu'il était essentiel de tenir compte des points de vue et des situations particulières de l'ensemble des régions et parties prenantes. Le rôle majeur des partenaires dans la planification et la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités a lui aussi été fréquemment évoqué dans les informations recueillies auprès des AME et dans l'évaluation des besoins. Sur le modèle de la Convention sur la diversité biologique, l'organisation d'ateliers consultatifs régionaux et de forums de discussion en ligne pour examiner et débattre des éléments à intégrer dans le cadre conceptuel pourrait être une option envisageable.
- d) **Nécessité d'intégrer dans le cadre des éléments sur l'organisation d'activités de renforcement des capacités aussi bien en présentiel qu'en distanciel.** Aussi bien l'évaluation des besoins que les rapports de mise en œuvre mentionnent l'utilisation d'outils de formation en ligne et la nécessité de disposer de tels outils. Si les restrictions actuelles liées à la pandémie de COVID-19 rendent la tenue de la plupart des ateliers internationaux impossible, la situation a donné l'occasion de tester quels types d'activités de renforcement des capacités se prêtaient le mieux à une organisation en ligne. Il pourrait être utile de se pencher plus avant sur les avantages et les difficultés liés à l'organisation d'activités de renforcement des capacités en ligne, à distance, par rapport à l'organisation d'activités en présentiel, et de définir les thèmes et les méthodes qui se prêteraient le mieux à des formations et des activités de renforcement des capacités en ligne.

Rapport sur les progrès accomplis : décisions à l'adresse du Comité permanent

4. Créé par le Comité permanent lors de sa 72^e session, le groupe de travail intersessions sur le renforcement des capacités mène ses activités sous la direction de sa présidente, la Nouvelle-Zélande. Les Comités pour les animaux et pour les plantes ont nommé Mme. Cecilia Lougheed (représentante suppléante du Comité pour les animaux pour l'Amérique du Nord), Mme. Rosemarie Gnam (représentante du Comité pour les plantes pour l'Amérique du Nord), Mme. Fabiola Rocío Núñez Neyra (représentante du Comité pour les plantes pour l'Amérique centrale, du Sud et Caraïbes), et Mme. Yan Zeng (représentante suppléante du Comité pour les plantes pour l'Asie) ent ant que leurs représentants dans le groupe de travail (voir les notifications 2020/056 et 2020/057).¹
5. L'organisation d'un atelier visant à faciliter la réalisation des tâches confiées au Comité permanent telles que visées dans les décisions 18.42 et 18.43 suscite l'approbation générale.

Recommandations révisées

6. Conformément à la décision 18.40, le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux sont priés de :
- a) examiner les rapports de synthèse figurant dans les annexes 1 et 2 au document AC31 Doc. 10/PC25 Doc. 11, et les annexes 1, 2 et 3 au présent addendum ;
- b) étudier la recommandation ci-après, établie à partir de l'analyse figurant au paragraphe 3 ci-dessus, en vue de la soumettre au Comité permanent :
- À l'issue d'une large consultation des parties prenantes, il convient d'élaborer un cadre conceptuel ou une stratégie englobant des éléments très divers. Ce cadre ou cette stratégie devra prévoir des moyens pour l'organisation d'activités de renforcement des capacités aussi bien en présentiel qu'en distanciel.*
- c) soumettre d'autres commentaires et recommandations, selon qu'il conviendra, au Comité permanent.

¹ La composition du groupe de travail peut être consultée en : <https://cites.org/sites/default/files/fra/com/sc/SC2020/F-SC-IWGs-2021.pdf>

MISE À JOUR QUANT AUX EFFORTS DE COORDINATION DES ACTIVITÉS
DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU SEIN D'AUTRES
ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

Ci-après figurent des mises à jour concernant les informations recueillies dans l'annexe 2 du document AC31 Doc.10/PC25 Doc. 11.

Convention sur la diversité biologique (CDB)

Le document *Projet de cadre stratégique à long terme pour le développement des capacités en soutien à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020* (CBD/SBI/3/7/Add.1) sera examiné lors de la Troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (CBD SBI3) qui se tiendra du 3 mai au 13 juin 2021.

Le projet de document ci-dessus mentionné comprend une définition de l'expression « renforcement des capacités », des niveaux et des types de capacités, du processus de développement des capacités, de la théorie du changement et des principes directeurs, ainsi que des stratégies clés pour améliorer le renforcement des capacités.

Convention de Ramsar sur les zones humides

Pour aider les Parties contractantes à appliquer la Convention, le Secrétariat a préparé et mis à disposition différentes ressources sur le développement des capacités sur le site <https://www.ramsar.org/fr/ressources/renforcement-des-capacites>

Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

Suite à l'adoption du nouveau Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030) lors de la quinzième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CPM 15) en avril 2021, la Stratégie de développement des capacités phytosanitaires nationales de la CIPV sera révisée. Le Comité de mise en œuvre et de développement des capacités de la CIPV élaborera une feuille de route décrivant de quelle manière les activités de mise en œuvre et de développement des capacités contribueront à la mise en application du Cadre stratégique de la CIPV.

Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)

En 2019, lors de sa huitième session, l'Organe directeur du Traité international a demandé au Secrétariat d'élaborer une Stratégie de développement des capacités sur la base du Projet de cadre pour la stratégie de développement des capacités du Traité international (2022–2025). Cette Stratégie est en cours d'élaboration dans le cadre d'un processus consultatif qui a commencé par une première série d'échanges au sein d'un groupe d'experts des parties prenantes.

Suite à des entretiens d'orientation réalisés en octobre et novembre 2020, le Secrétariat a fait part de ses travaux aux experts des parties prenantes pour recueillir leurs contributions. Les contributions des organes subsidiaires concernés seront sollicitées au premier semestre 2021.

Le Secrétariat a pris les dispositions nécessaires pour que le Projet de stratégie de développement des capacités soit présenté pour examen à la Neuvième session de l'Organe directeur prévue en décembre 2021.

RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE FIGURANT DANS LA NOTIFICATION AUX PARTIES N° 2020/0027

Les coordonnées des personnes ayant répondu au questionnaire et les données brutes du questionnaire figurent dans l'annexe 1 du document AC31 Doc. 10/PC25 Doc. 11.

1. Cadre intégré pour le renforcement des capacités CITES

- a) Besoin : La grande majorité des personnes interrogées estiment qu'un cadre intégré les aiderait à mieux planifier, hiérarchiser et coordonner leurs efforts de renforcement des capacités.
- b) Contenu : Les préférences quant au contenu du cadre sont les suivantes :
 - éventuelles stratégies et activités clés de renforcement des capacités qui pourraient être employées ;
 - « modèle conceptuel » qui recense les éléments nécessaires pour permettre aux Parties de mettre en œuvre la Convention ;
 - outil de suivi et d'évaluation qui aide à mettre au jour les lacunes empêchant les Parties de mettre en œuvre et de faire respecter la Convention ;
 - méthode d'évaluation des besoins en matière de capacités ;
 - « langage » commun, par exemple en ce qui concerne les instructions relatives à la configuration du système, la terminologie ou les méthodes à employer ; et
 - Indicateurs de résultats rattachés aux buts et objectifs de la Vision de la stratégie CITES.

2. Évaluation des besoins

- a) Besoin : les personnes interrogées ayant estimé que le Secrétariat (ou les responsables de l'évaluation qu'il engagerait) devrai(en)t se charger de l'évaluation des besoins en renforcement des capacités et celles jugeant qu'une auto-évaluation serait plus appropriée (avec de l'aide le cas échéant) étaient réparties pratiquement à parts égales.
- b) Sources de données/informations : aucune préférence marquée ne s'est dégagée s'agissant des sources de données/informations utilisées pour mener l'évaluation des besoins. Les réponses étaient partagées entre les rapports de mise en œuvre CITES, la manifestation directe d'intérêt de la part des Parties et le statut des Parties dans le cadre du mécanisme sur le respect de la Convention. Certains ont également suggéré d'intégrer des données/informations émanant d'observateurs.

3. Cadre conceptuel

- Nombreux sont ceux qui semblent indiquer que des possibilités de renforcement des capacités sont proposées de manière régulière ou ponctuelle au niveau national, notamment une formation générale à l'intention des autorités CITES.
- Certains pays ont également étendu leur formation à d'autres pays en développement précis ou coopéré avec d'autres pays dans leurs efforts de renforcement des capacités (principalement en ce qui concerne la formation de gardes-frontières à la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages).
- Quelques-unes des personnes interrogées ont mentionné l'importance des partenariats dans la mise en place d'activités de renforcement des capacités dans leur pays.

Solide lien de continuité entre les actions requises tout au long de la chaîne de responsabilité, lien entre les cibles identifiées et les menaces et facteurs directs, lien vers la Vision de la stratégie CITES 2020-2030, degré optimal d'efficacité susceptible de servir d'objectif, nécessité de prévoir une série d'indicateurs clairs et SMART.

4. Outil de suivi des ressources

- a) Besoin : Bien que cet élément ne fasse pas partie des préférences quant au contenu du cadre intégré pour le renforcement des capacités, nombre de personnes interrogées pensent qu'un outil de suivi est nécessaire pour suivre l'état d'avancement des efforts de renforcement des capacités des Parties, coordonner les activités et suivre l'évolution du statut aussi bien des donateurs que des bénéficiaires.
- b) Indicateurs : Les indicateurs rattachés aux objectifs de la Vision de la stratégie CITES sont ceux qui sont privilégiés pour assurer le suivi des ressources. Les personnes interrogées ont également été très nombreuses à juger nécessaire une série d'indicateurs adaptés, à l'image de ceux présentés à l'annexe 4 du document CoP18 Doc.21.3 (législation nationale applicable, organe de gestion, autorité scientifique, organes de lutte contre la fraude, coordination entre autorités, système de délivrance des permis, etc.).
- c) Financement : Plus de la moitié des personnes interrogées ont indiqué que si un outil de suivi des ressources était proposé, il conviendrait qu'il soit financé à partir du budget ordinaire de la CITES, un tiers des personnes ayant répondu aux questionnaires estimant que ce financement devrait provenir de ressources extrabudgétaires.
- d) Accès : Les personnes interrogées ont estimé que l'outil de suivi des ressources devrait essentiellement s'adresser au Secrétariat (25,27%) ou aux Parties (20,88%). Seule une très petite minorité pense qu'il devrait être accessible au public (6,59%).
- e) Dans le champ de texte libre permettant de faire part de recommandations/observations, les personnes interrogées ont indiqué être généralement favorables à la mise en place d'un outil prioritaire de recensement des ressources. Citons parmi les autres propositions mentionnées :
 - Nécessité de proposer un document d'orientation décrivant le mode de calcul/d'attribution/de définition des valeurs des indicateurs ;
 - Outil permettant de déceler les cas de demande, de chevauchement ou les possibilités de collaboration en matière de renforcement des capacités ;
 - Indicateurs à rattacher aux objectifs de la Vision de la stratégie CITES ; et
 - Il conviendrait que chaque activité dispose de ses propres indicateurs de suivi, lesquels devraient être mis à disposition sur le site web de la CITES.

5. Autres renseignements, exemples et données d'expérience, y compris des études de cas, susceptibles d'étayer l'élaboration d'un cadre global de renforcement des capacités :

- Il serait utile de recenser les besoins en formation de toutes les Parties, notamment en ce qui concerne les autorités scientifiques et les organes de gestion.
- Il conviendrait de soutenir des programmes de financement tels que le Programme OIBT-CITES ou le Programme CITES sur les espèces d'arbres.
- Il conviendrait de lancer un vaste processus de consultation auprès des parties prenantes suivie d'une évaluation des besoins des acteurs concernés.
- Il conviendrait d'organiser un atelier annuel de renforcement des capacités CITES.
- Il conviendrait d'étudier plus avant les possibilités d'apprentissage en ligne.
- Il conviendrait de proposer une formation de formateurs pour répondre aux besoins de renforcement des capacités des pays.
- Il conviendrait que la formation soit structurée et conçue en partenariat avec les organisations concernées.

- Il conviendrait de s'appuyer sur les Normes ouvertes pour la pratique de la conservation lors de l'élaboration du cadre de renforcement des capacités.
- Il conviendrait d'organiser des ateliers consultatifs régionaux et des forums de discussion en ligne pour permettre une plus large participation des parties prenantes à l'élaboration du cadre de renforcement des capacités.

6. Autres observations générales

- Il est nécessaire de bien comprendre le cadre conceptuel sur le renforcement des capacités et l'outil de suivi des ressources.
- Dans le cadre de certaines formations, le renforcement des capacités en ligne doit être obligatoire pour les Parties.
- Il conviendrait que le cadre sur le renforcement des capacités s'emploie à fournir aux Parties une panoplie d'outils destinés aux organes de gestion, aux autorités scientifiques et aux points focaux chargés de la lutte contre la fraude.
- Il conviendrait que le cadre soit disponible en plusieurs langues.
- Il conviendrait non seulement que les Parties mais aussi les observateurs et d'autres tierces parties apportant un soutien financier et en nature aient accès à l'outil de suivi des ressources.
- Il conviendrait que le cadre sur le renforcement des capacités soit simple, souple, pratique et pas juste théorique.
- Il conviendrait que des spécialistes externes participent à l'élaboration du cadre global sur le renforcement des capacités.
- Il est indispensable de définir précisément les critères utilisés pour attribuer les « notes » indiquées dans l'outil de suivi des ressources.
- Il conviendrait d'assurer un meilleur suivi et une meilleure coordination des formations, de sorte qu'elles soient dispensées de manière cohérente par les différents partenaires (organismes de lutte contre la fraude et ONG).
- Il conviendrait d'éviter que le modèle conceptuel soit synonyme de contraintes supplémentaires pour les Parties quant à la manière d'appliquer la Convention.
- Il se pourrait que certains pays bénéficiaires préfèrent que le détail de leurs activités de renforcement des capacités ne soit pas rendu public.
- Il conviendrait de renforcer la communication, le partage d'informations et la collaboration entre les autorités CITES.
- Il conviendrait de mettre en place un mécanisme de soutien financier pour le renforcement des capacités.
- Il conviendrait de proposer davantage de formations à l'identification des espèces.
- Il conviendrait de créer une commission nationale pour coordonner les activités de renforcement des capacités.
- Il conviendrait de conclure des accords de collaboration afin d'améliorer la coordination entre les différentes autorités CITES.
- Il conviendrait de collaborer avec d'autres organisations (fondations, ONG, etc.)
- Il conviendrait que le Secrétariat apporte un soutien accru aux Parties.

INFORMATIONS SUR LES BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
 COMMUNIQUÉES PAR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTIES À LA CONVENTION²
 DANS LE CADRE DE LEURS RAPPORTS DE MISE EN ŒUVRE, 2016-2018

Partie	Période considérée	Indicateur 2.3.1c : Besoins exprimés en matière de renforcement des capacités					Autre (à préciser)	Détails
		Avis/orientations communiqué(e) oralement ou	Assistance technique	Assistance financière	Formation			
Argentine	2015-2017		EA		EA	MA	Réunion afin de coordonner les activités et de partager des informations/connaissances	
Azerbaïdjan	2015-2017	MA, SA	MA, SA	MA, SA	MA, SA			
Chine	2015-2017	MA, SA, EA, T, N, P	MA, SA, EA, T, N, P	MA, SA, EA, T, N, P	MA, SA, EA, T, N, P			
El Salvador	2015-2017	MA, SA, EA, T	MA, SA, EA, T	MA, SA, EA, T	MA, SA, EA, T	T		
Émirats arabes unies	2017-2018	MA, SA, EA, P	MA, EA		MA, SA, EA			
Kirghizstan	2015-2017	MA, SA, EA	MA, SA, EA	MA, SA, EA	MA, SA, EA, T, N			
Malaisie	2015-2017		MA, SA, EA	MA, SA, EA	MA, SA, EA		Sensibilisation du grand public	
Maroc	2015-2017	MA, SA, EA	MA, SA, EA	MA, SA, EA	MA, SA, EA, N	P	MA : renforcer les connaissances quant à l'application de la CITES ; EA : identification des espèces, zones de confiscation et de quarantaine, matériel d'inspection adapté P : sensibilisation	

² Si la Barbade, le Costa Rica et le Vietnam ont également remis leurs rapports de mise en œuvre au cours de la dernière période intersessions, ils n'ont fait état d'aucun besoin particulier en matière de renforcement des capacités (aucun renseignement communiqué au titre de l'indicateur 2.3.1 ni au moyen du rapport biennal standard).

Mexique	2015-2017		EA	SA	MA, EA		
Mongolie	2016-2018	MA	MA, SA, EA	MA, SA, EA	MA, EA, T, N, P		Système de permis en ligne, PCR en temps réel et séquenceur de d'ADN
Myanmar	2017	MA, SA	MA, SA, EA, N	MA, SA, EA	EA, T, N		
Pakistan	2017-2018	MA, SA, EA, T, N, P			MA, SA, EA, N		
Pérou	2015-2017	MA, EA, N, P	MA, SA, EA	MA, SA	MA, SA, T		Études au niveau national ; traçabilité, réduction de la demande, manuels d'indentification des espèces de faune et de flore. Formation à l'analyse médico-légale. Formation en vue de préparer des études de population, d'établir des ACNP, des cartes sur la répartition des espèces et des guides d'identification. Appui et gestion des espèces de faune, gestion des espèces de flore sauvages, formation à l'enregistrement des données.
République démocratique du Congo	2017-2018		MA, SA, EA	MA, SA, EA	MA, SA, EA, T, N, P, O	MA, SA, EA	Équipement, documentation et ordinateurs. Sensibilisation du grand public et des médias.
Samoa	2015-2017	MA, SA	MA, SA, EA	MA, SA	MA, SA, EA, N		
Singapour	2015-2017				MA, EA		
Venezuela (République bolivarienne du)	2015-2017		MA, SA	MA, SA	MA, SA, EA, P		